



## Salut a tous alors j'ai 16 ans je suis Algérien et je vis en Algé

Par **nakhf**, le **06/01/2015** à **22:22**

salut a tous alors j'ai 16 ans je suis Algérien et je vis en Algérie et j'ai mon père qui est de résidence française depuis lentent et qui vit en France !

1-alors je voudrais savoir si j'ai le droit de vivre en france

2-et si c'est possible de me donner une loi qui confirme votre repense!

3-et les étapes qui faut faire pour avoir la nationalité française merci d'avance !

Par **domat**, le **06/01/2015** à **23:16**

bjr,

comme vous êtes mineur, votre père peut faire une demande de regroupement familial mais il y a des conditions de ressources et de logement à remplir par votre père.

pour la nationalité française il faut résider en france pendant 5 ans au moins.

voir ce lien pour le regroupement familial:

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F11166.xhtml>

cdt

Par **nina martina**, le **30/01/2015** à **16:13**

bjr

jai 17 ans jai mon grand pere qui vie en franse il et double nationaliter depuis 2009 si jai le droit de me aller en franse

Par **domat**, le **30/01/2015** à **16:28**

bjr,

le fait que votre grand père vive en france et ait la nationalité française ne vous apporte aucun avantage particulier pour obtenir un titre de séjour en france autre qu'un visa de tourisme.

seule la situation de votre père ou de votre mère est prise en compte pour ce type de demande.

cdt